

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 28 janvier 2021

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL, Maire,

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Sandra STRASSER, Adjointes au Maire

Mmes et MM. Bernard STURNI, Raymond FRIEDMANN, Paulette SCHIFF, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER, Cathy SCHOTT, Françoise ADLER, Gaëlle NOE, Alexandre WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, DESIGNNE à l'unanimité Bernard STURNI comme secrétaire de séance.

Informations :

Projet de centrale photovoltaïque flottante :

Monsieur Delacroix de la société Générale du Solaire a présenté au Conseil Municipal le projet de centrale photovoltaïque flottante sur le plan d'eau d'Offendorf.

EPF d'Alsace et Proxi :

L'EPF d'Alsace, sollicité par la commune d'Offendorf pour l'acquisition du Proxi, a demandé un avis du domaine sur la valeur vénale du bien. Le bien est estimé à 205 000 €/HT.

Syndicat fluvial du Zornried :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'association syndicale fluviale du Zornried au 31 décembre 2020.

Fibre optique :

La fibre optique sera déployée dans le village et dans le port d'Offendorf à partir du 2^{ème} semestre 2021.

POINT 01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020

Vu le procès-verbal du 10 décembre 2020,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 02 : Acquisition de mobilier pour la bibliothèque

Par délibération du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au transfert du point lecture dans le local disponible à l'Espace Sportif et Culturel d'Offendorf, autorisé le Maire à solliciter les organismes pour l'obtention d'une subvention et à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et, notamment, de procéder à toutes consultations ou sollicitations requises.

Après consultation, Monsieur Nicolas FORTMANN, adjoint au Maire en charge de la bibliothèque, fait part au Conseil Municipal des devis réceptionnés pour l'acquisition du mobilier.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins-disante, à savoir l'entreprise Menuiserie JUNG pour un montant de 12 710,60 €/HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise Menuiserie JUNG concernant l'acquisition du mobilier de la bibliothèque pour un montant de 12 710,60 €/HT,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021.

POINT 03 : Travaux de restauration de l'orgue

Monsieur Philippe BROLY, adjoint en charge des cultes, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de restauration sur l'orgue de l'église Saints Pierre et Paul. Le devis présenté s'élève à 10 213,18 €/TTC. La paroisse catholique pourrait participer aux frais de restauration à hauteur de 8 510,98 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, (MM. Denis HOMMEL et Philippe BROLY ne participant pas au vote),

- **DECIDE** de réaliser les travaux de restauration de l'orgue pour un montant de 10 213,18 €/TTC,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2021,
- **FIXE** le montant de la participation du conseil de fabrique pour la restauration de l'orgue à 8 510,98 €,
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de recettes correspondant.

POINT 04 : Devenir de la maison forestière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue entre les communes de Gamsheim, Herrlisheim et Offendorf concernant la création d'une résidence seniors.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser une évaluation par France Domaine de la maison forestière et du terrain d'une contenance totale de 31,91 ares.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander aux services de France Domaine de faire l'évaluation de la maison forestière et du terrain d'une contenance totale de 31,91 ares,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

POINT 05 : Mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de service,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

POINT 06 : Tarifs communaux

Madame Sandra STRASSER, Adjointe au Maire en charge de l'école de musique, informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 et le couvre-feu mis en place, les cours d'éveil musical n'ont eu lieu que durant la première moitié du premier trimestre 2020/2021.

La professeur d'éveil musical estime qu'il est trop complexe de maintenir ces cours à distance.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une remise de 50%, soit 25 €, pour les cours d'éveil musical du 1^{er} trimestre 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une remise de 50%, soit 25 € aux élèves inscrits en cours d'éveil musical au 1^{er} trimestre 2020/2021,
- **DECIDE** que les tarifs d'écologie pour l'année scolaire 2020/2021 restent inchangés.

POINT 07 : Forêt communale – Programme des travaux 2021

Madame Doris GOETZ, Adjointe au Maire en charge de l'environnement, présente au Conseil Municipal le programme des travaux forestiers 2021 établi par l'Office National des Forêts.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- Travaux d'exploitation dans les parcelles 14 et 16 pour un montant de 980,00 €/HT,
- Travaux sylvicoles dans la parcelle 15.y pour un montant de 6 430,00 €/HT,
- Travaux d'abattage de frênes secs pour la sécurisation d'un chemin en réserve naturelle dans les parcelles 1, 2 et 4 pour un montant de 5 690,00 €/HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2021 établi par l'Office National des Forêts pour la forêt communale, à savoir :
 - o Travaux d'exploitation dans les parcelles 14 et 16 pour un montant de 980,00 €/HT,
 - o Travaux sylvicoles dans la parcelle 15.y pour un montant de 6 430,00 €/HT,
 - o Travaux d'abattage de frênes secs pour la sécurisation d'un chemin en réserve naturelle dans les parcelles 1, 2 et 4 pour un montant de 5 690,00 €/HT,
- **AUTORISE** le maire à signer les marchés, conventions et actes à intervenir dans la limite des crédits votés,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

POINT 08 : Loyer du périscolaire de l'école maternelle

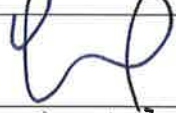

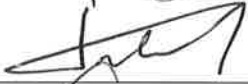
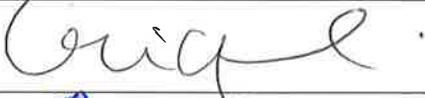




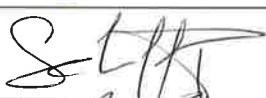
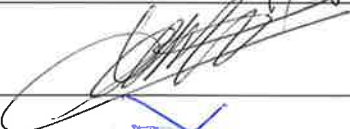






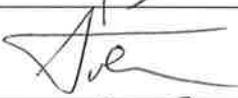

A compter du 1^{er} septembre 2020, l'ALEF utilise les nouveaux locaux à l'école maternelle mis à sa disposition par la commune. Les locaux utilisés pour l'accueil périscolaire de l'école maternelle, à savoir 513 m², seront refacturés annuellement selon un prix forfaitaire.

Par la suite, ce prix pourrait bénéficier d'une revalorisation annuelle par application de l'Indice de Référence des Loyers. Une convention pourrait être établie à cet effet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **FIXE** le loyer pour l'utilisation des nouveaux locaux périscolaires à 30 000 € l'année, à compter du 1^{er} septembre 2020,
- **DIT** que ce loyer sera indexé annuellement par application de l'Indice de Référence des Loyers (référence 2^{ème} trimestre 2020, valeur 130,57),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Suivent les signatures du procès-verbal par les membres présents :

Denis HOMMEL	
Doris GOETZ	
Nicolas FORTMANN	
Anne CRIQUI	
Philippe BROLY	
Sandra STRASSER	
Bernard STURNI	
Raymond FRIEDMANN	
Paulette SCHIFF	
Patrick KAUFFMANN	
Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER	
Cathy SCHOTT	
Françoise ADLER	
Gaëlle NOE	
Alexandre WAHNERT	
Agnès TAUBENNEST	
Thierry FOHRER	
Julien HAGUENAUER	
Nicolas ESCHBACH	